

Collège des producteurs Secteur porcin

14 novembre 2024



Wallonie
service public
SPW

Sanglier en Wallonie : Etat des lieux et législation

Benoît Thirionet
Département de la Nature et des Forêts
Direction de la Chasse et de la Pêche

Le sanglier

- Espèce grand gibier nocturne
- Opportuniste aux grandes facultés d'adaptation et à la prolificité élevée.
- Dégâts agricoles expertisés : 700.000 - 900.000 €/an.
- Autres nuisances : jardin, biodiversité, collisions, sanitaire.



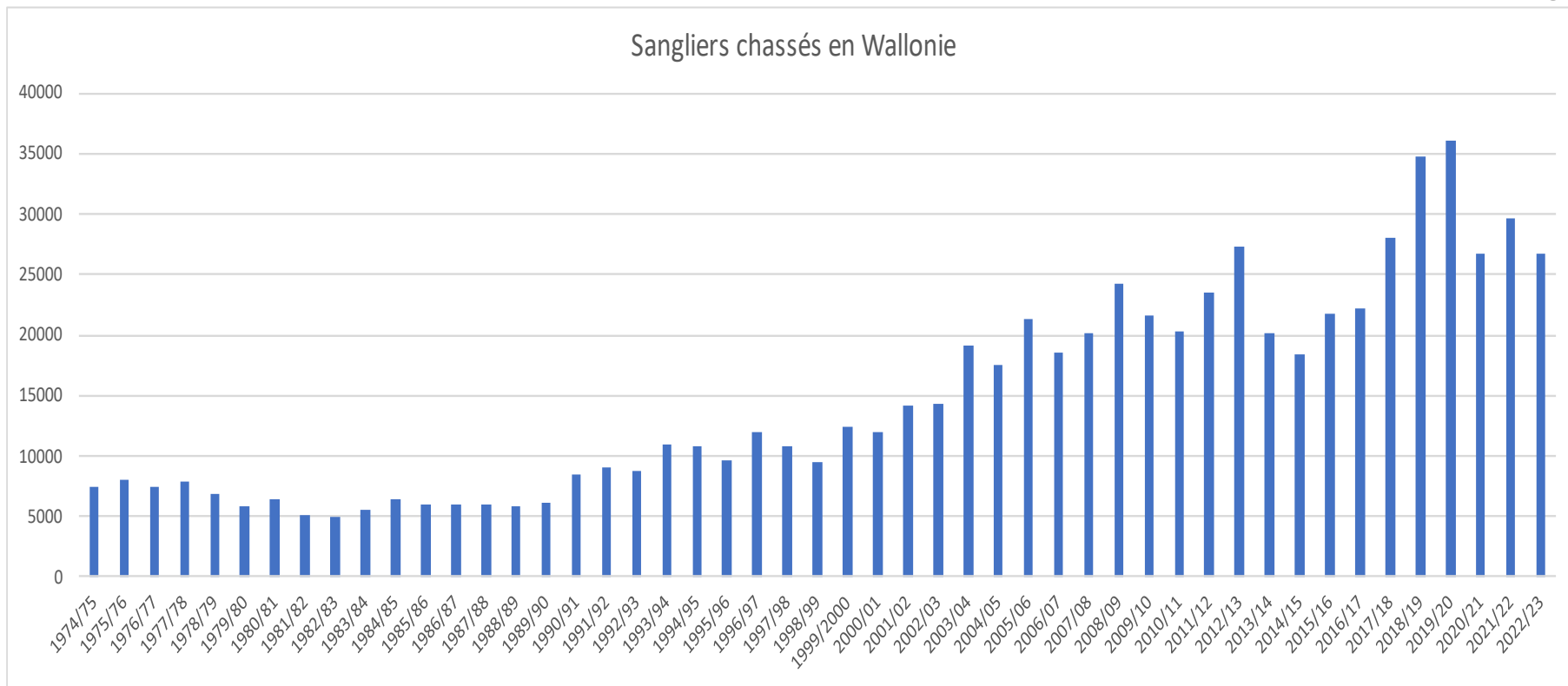
Evolution

Population compliquée à estimer mais fort développement

- En nombre (triplement au minimum)
- Géographiquement (nord du Sillon Sambre-et-Meuse, bois péri-urbains, zonings, réserves naturelles, ...).

L'évolution des prélèvements à la chasse traduit l'évolution de la population.

- Chasse= \pm 30.000 sangliers/an



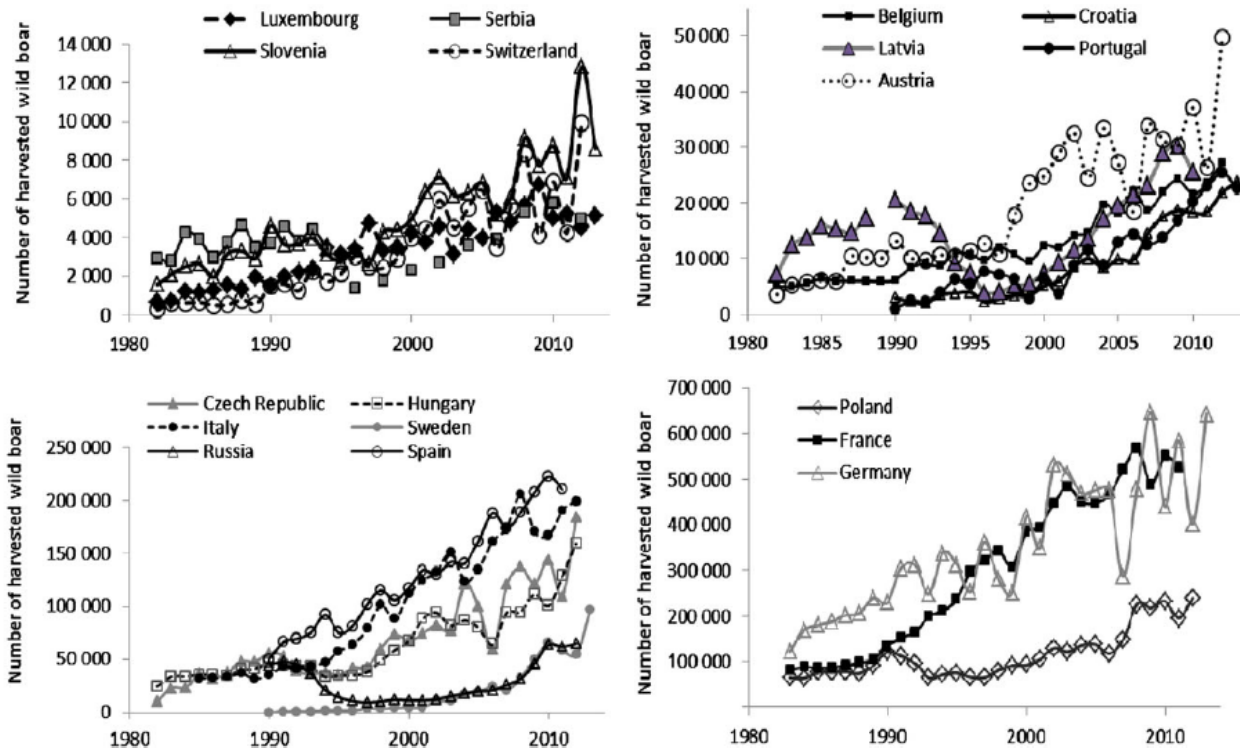
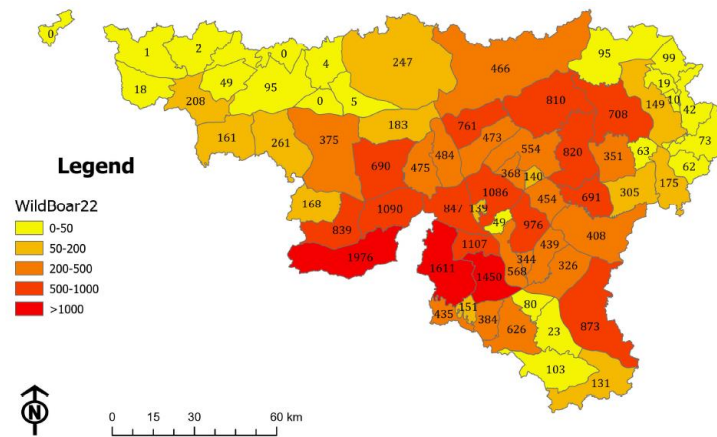
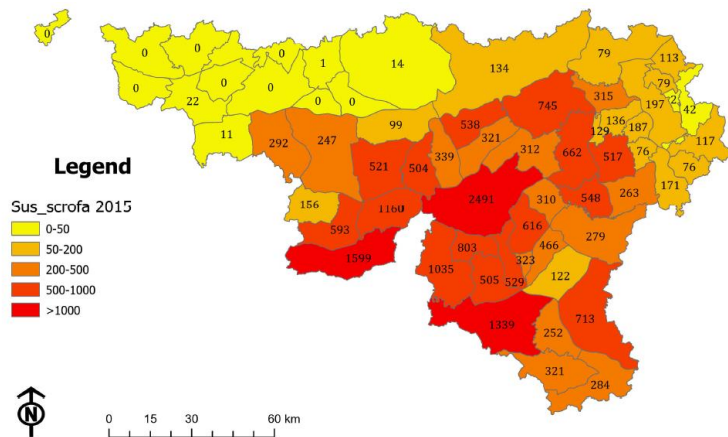
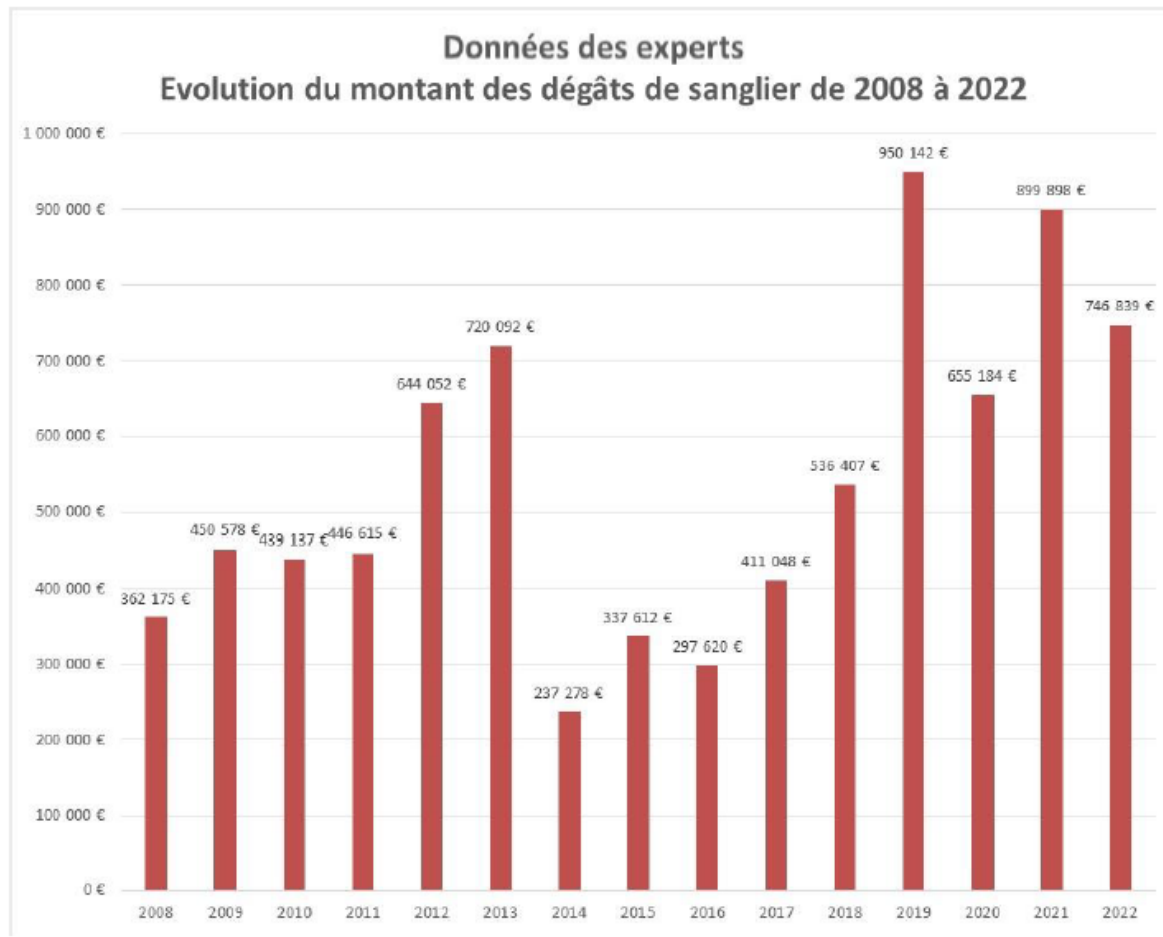


Figure 1. Wild boar hunting bags from selected European countries.

Nombre absolu de sangliers déclarés chassés par les conseils cynégétiques en 2015 et en 2022





Source DNF –
Fourrage Mieux
Jérôme Widar

Régulation : Chasse

- ouverte toute l'année à l'approche et à l'affût
- Battue
 - Culture: du 1^{er} août au 28/02
 - au bois: du 1^{er} octobre au 31 décembre
- Nouvel arrêté quinquennal « ouverture » 2025-2026 à 2029-2030 en préparation
- Pas de plan de tir réglementaire
mais parfois volontaires

Saison	Nb CC participants	Objectifs	Tirs réalisés	Taux de réalisation
2019-2020	15	18.317 sangliers	19.277 sangliers	105 %
2020-2021	20	15.042 sangliers	11.839 sangliers	79 %
2021-2022	24	24.756 sangliers	23.262 sangliers	94 %
2022-2023	25	25.432 sangliers	20.559 sangliers	81 %
2023-2024*	22	20.388 sangliers	22.566 sangliers	111 %

Régulation : Destruction (NEW Mars 2024)



Pour prévenir des dommages importants aux cultures,



dans l'intérêt de la protection de la flore et de la faune,



dans l'intérêt de la protection du petit gibier,



pour prévenir des dégâts importants dans des plantations forestières de moins de 3 ans



pour des motifs de santé et de sécurité publiques.

Régulation : Destruction (NEW Mars 2024)

Demandeur

- Occupant/Gestionnaire → agriculteur
- Propriétaire si non chassable
- Titulaire du droit de chasse

Réalisateur

- Titulaire(s) d'un permis de chasse

Régulation : Destruction (NEW Mars 2024)



Quelles méthodes ?

Battues

Affut/Approche de jour

Affut de nuit

Piégeage

Tir depuis un engin agricole, en période de récolte



Formulaires électroniques (Direction extérieure du DNF)



Autorisation valable jusque 6 mois



Bilan des opérations



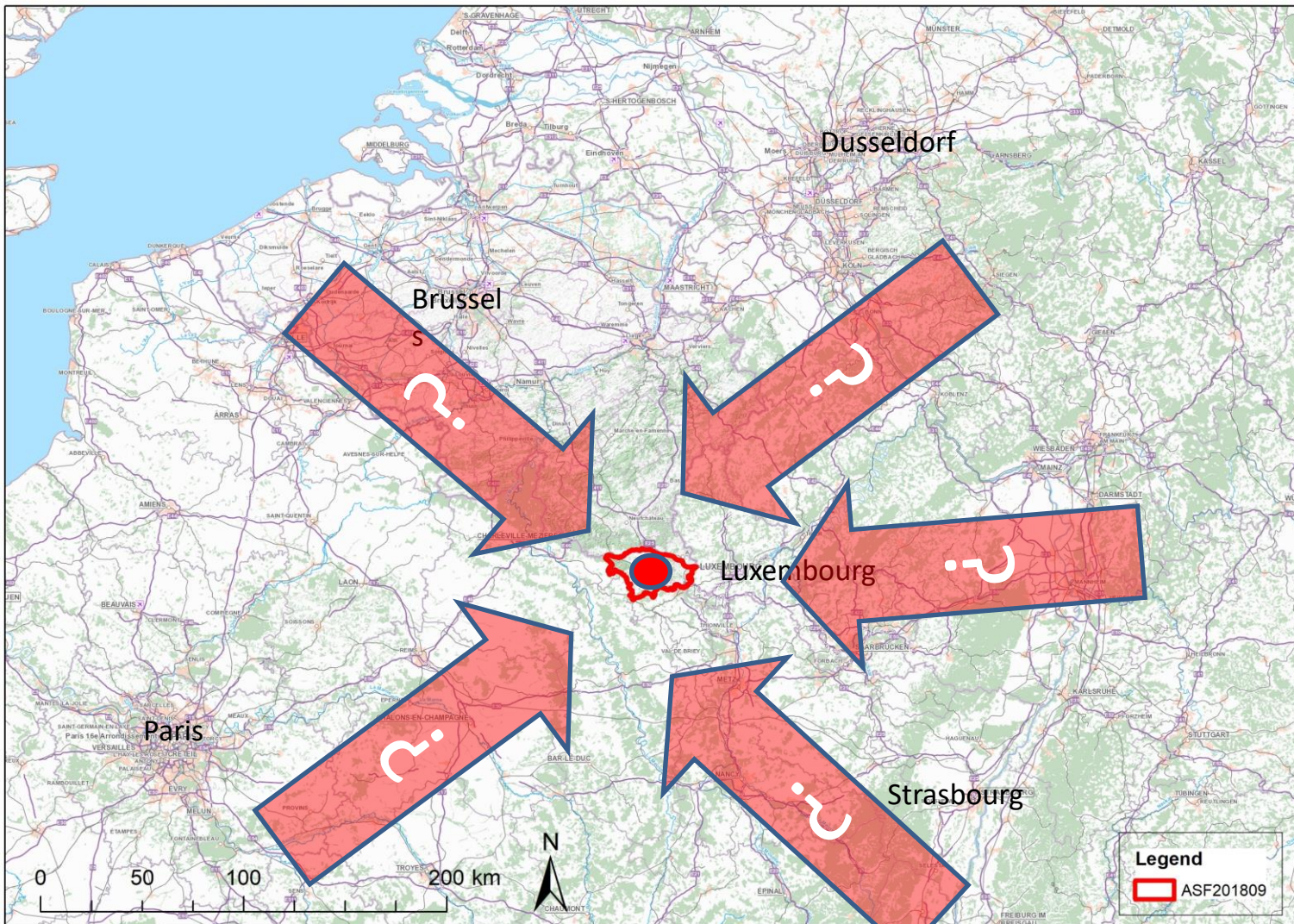
Wallonie
service public
SPW

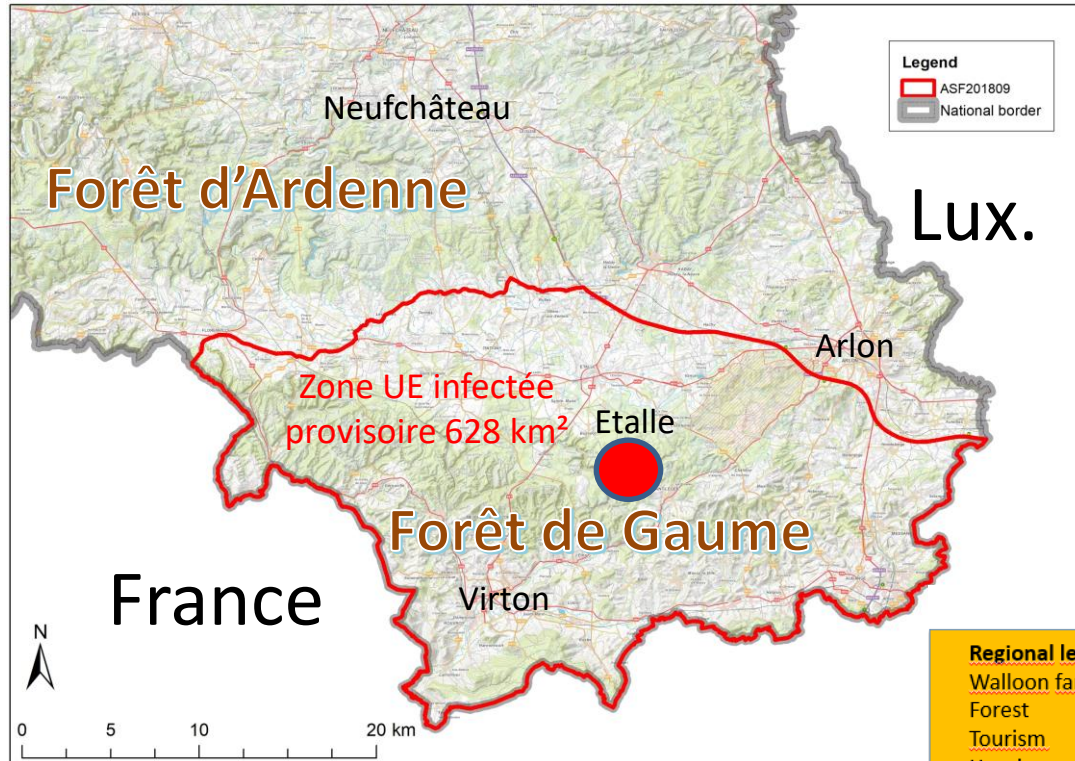
Peste porcine africaine en Wallonie
Gestion de crise 2018-2020
Vigilance et Préparation

Dr Valérie De Waele & Alain Licoppe
Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA)

Prof Annick Linden
Université de Liège

- Notification
13 septembre
2018
- Introduction
 focale
- **Origine
 inconnue**
- 1000 km du
 foyer le plus
 proche





Organigramme de Gestion



Mesures pour limiter la propagation de la PPA et éradiquer la maladie = gestion de l'hôte (sanglier)

#1 Arrêt complet des activités, y compris la chasse



#2 Recherche active et extraction des carcasses sous haute biosécurité



#3 Contenir le virus avec des barrières adaptées pour les sangliers



#4 Rapide et complète dépopulation dans les zones entourant la zone infectée



BIOSECURITE



Mesure #1

Arrêt complet des activités, y compris la chasse

Phase épidémique:

Nécessité de délimiter la zone infectée actuelle

Risque de dissémination du virus PPA

- Évitez de déranger les sangliers
- Éviter tout risque de dissémination par des vecteurs passifs (bottes, véhicules ...)

Phase post-épidémique:

Risque de dissémination du virus PPA

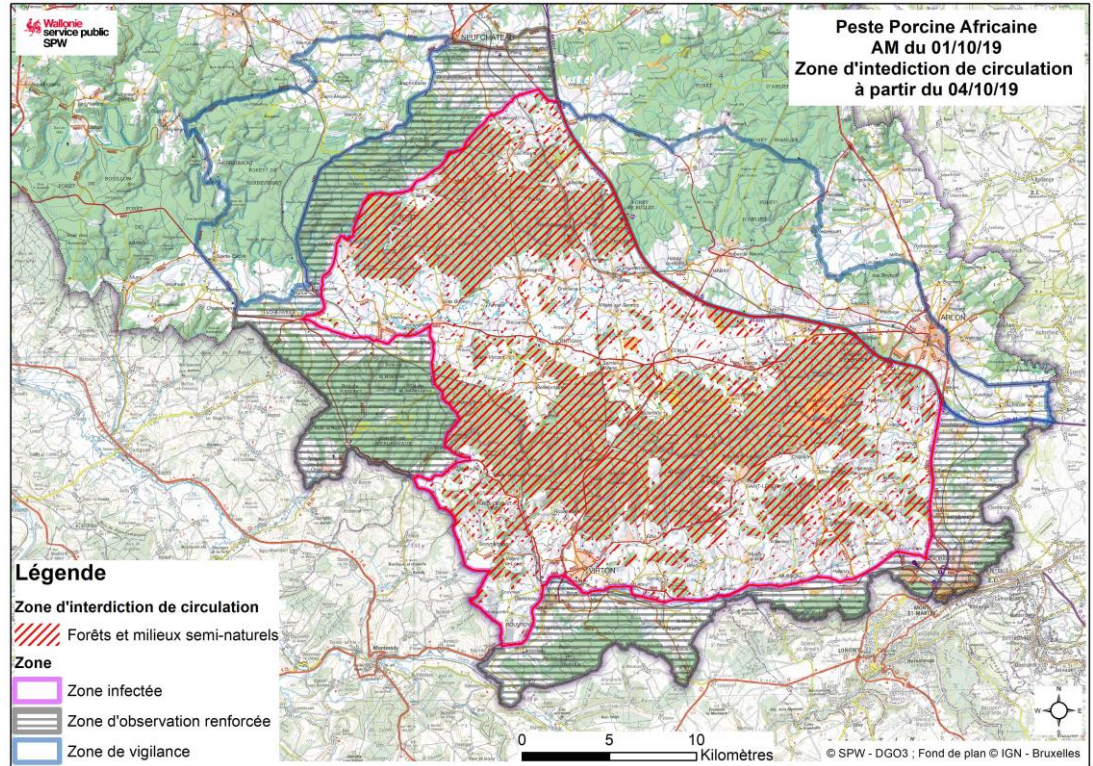
- Évitez de déranger les sangliers
- Éviter tout risque de dissémination par des vecteurs passifs (bottes, véhicules ...)
- Éviter tout risque de sécurité pour les personnes (opérations de dépopulation)


Arrêt complet dans la forêt infectée

20/11/2024

18

- Zone de gestion PPA 1106 km², dont 572 de forêts
- Arrêt complet des activités dans forêt infectée
- + 3 mois : Sauf dérogations pour la gestion de la crise des scolytes
- + 15 mois : Sauf travaux légers dans les plantations forestières
- + 26 mois : plus de biosécurité, plus d'arrêt d'activité (sauf nourrissage), mais forêt fermée la nuit
- + 30 mois réouverture complète





Mesure #2

Recherche active et extraction des carcasses sous haute biosécurité

En zone infectée:

- Délimiter la zone infectée actuelle en localisant les carcasses positives (et celles négatives)
- Réduire la charge virale dans l'environnement pour réduire le risque de transmission

En zone non-infectée:

- Détecter toutes sorties du virus de la zone infectée

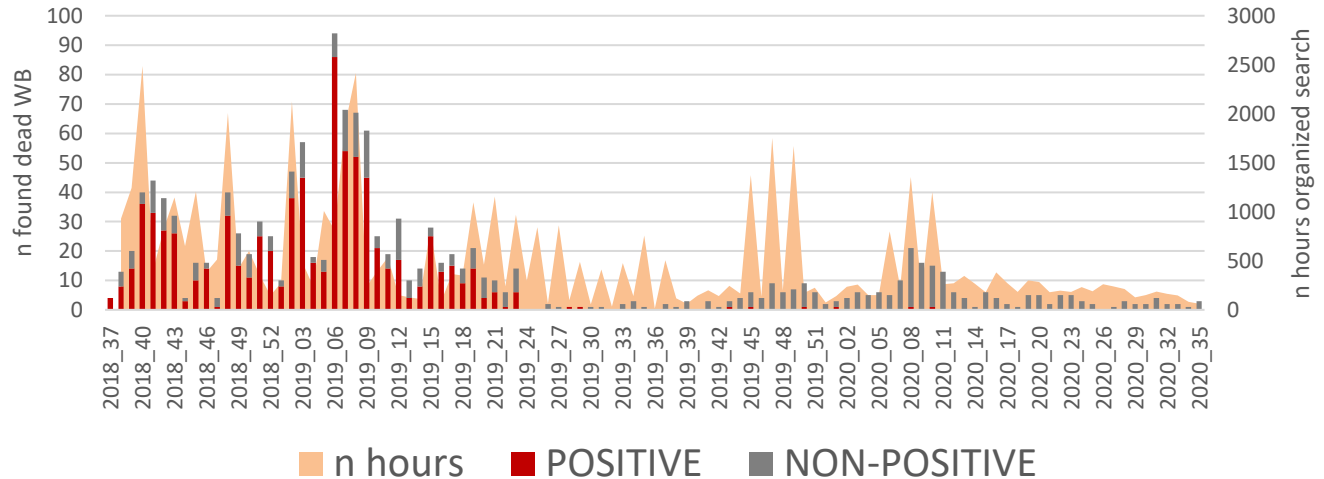
Mais, détectabilité des carcasses inconnues.

Recherche systématique par secteur de 100 ha

Recherche des carcasses

20/11/2024
20

Evolution hebdomadaire de l'effort de recherche organisée en heures (orange) et nombres de carcasses retrouvées et testées (positives et négatives)



La zone boisée infectée (330 km²) a été couverte par les équipes de recherche 7 fois (+ 60,000 heures); vitesse moyenne: 5 ha / heure

Service public de Wallonie | **SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement**






Biosécurité élevée

Assistance de la protection civile

© Didier Meunier





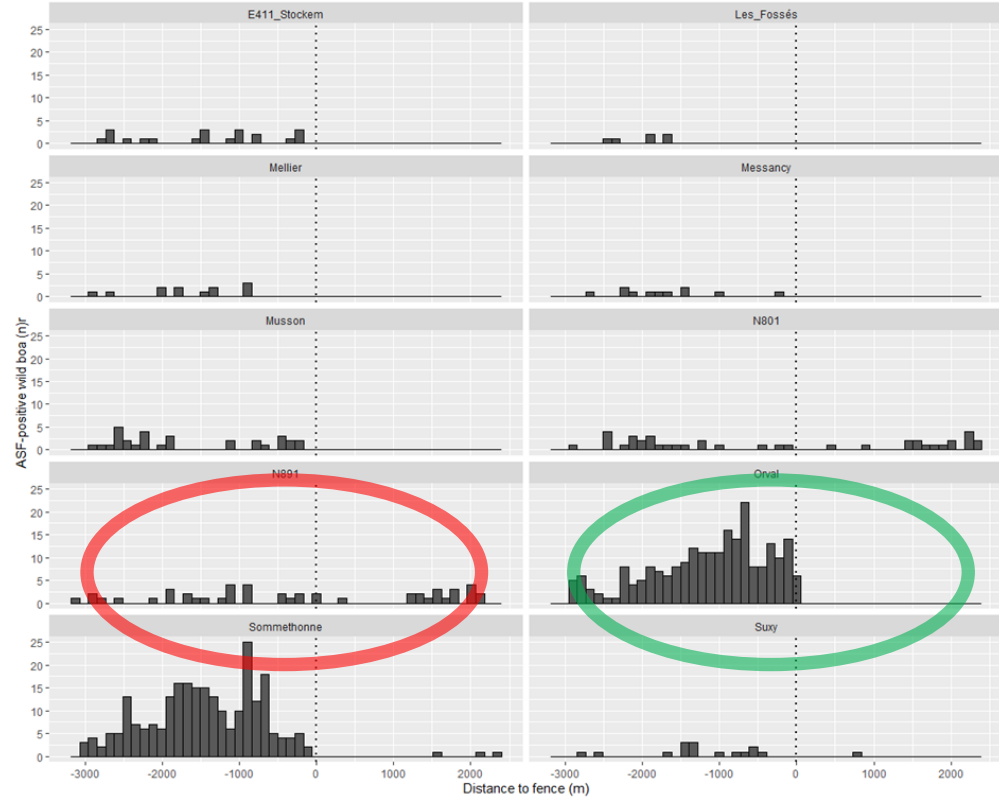
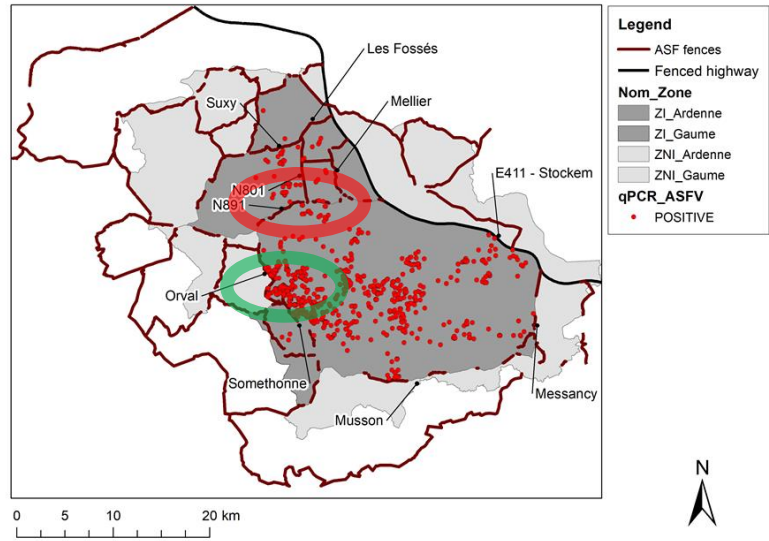
Mesure #3
Contenir le virus
avec des clôtures
adaptées pour les
sangliers

Objectifs

Réagir à la propagation de la maladie et confiner les sangliers infectés
Anticiper la propagation et faciliter la dépopulation

Réseau de Clôtures:

307 km BE, 132 km FR, 8 km Lux



Distribution des sangliers positifs pour la PPA des 2 côtés des clôtures (zone infectée vs zone blanche) pour 10 segments face à la propagation du virus



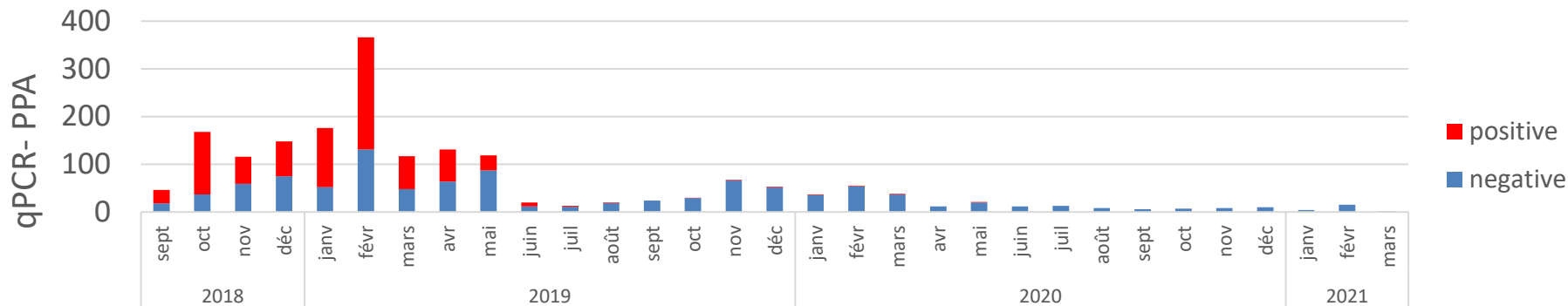
Mesure #4

Dépopulation



Dépopulation **Objectif** Enlever la population hôte (sanglier)

20/11/2024
25



Zone Infectée

Ne pas intervenir
(exception piéger mais moins efficace que le virus)

Abattre les « derniers »
Tirs de nuit (points d'appâtage et GSM-piège caméra)

Epidémique

Post-épidémique



Zone Blanche

- Quand clôturé**
Abattage intensif
- Chasse (chasse en battue)
 - Méthodes alternatives : piégeage en forêt et tirs de nuit en plaine
 - Méthodes d'abattage adaptées à la densité de sangliers, paysage et saison

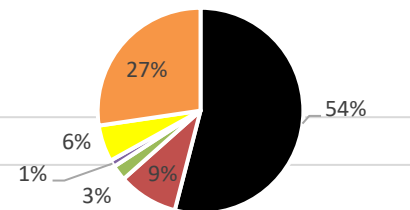
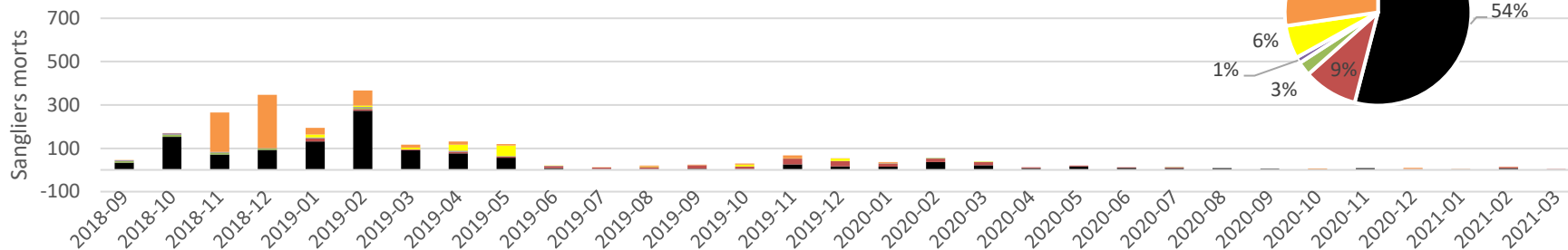


Causes de mortalité

n = 2232

20/11/2024
26

Zone infectée

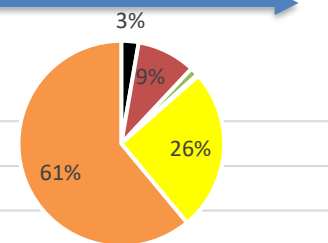
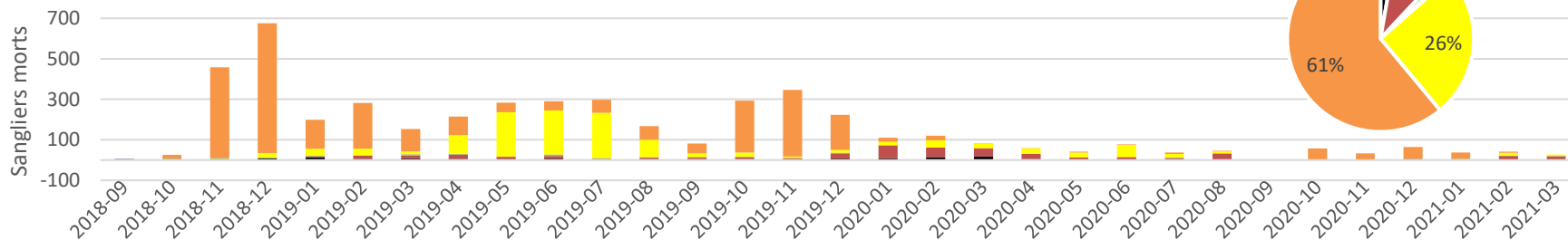


Epidémique

Post-épidémique

n = 4845

Zone blanche



■ Trouvés morts ■ Tirs de nuit ■ Accidentés de la route ■ Tirs sanitaires ■ Piégés ■ Chassés

Centre de collecte de Virton : **Biosécurité**

- Désinfection des véhicules et des remorques
- Collecte des carcasses et des abats par un camion spécifique du clos d'équarrissage





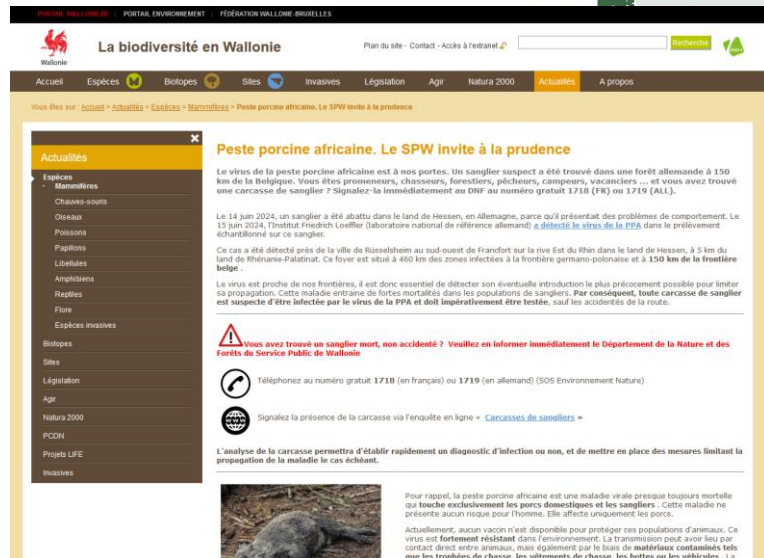
Vigilance & Préparation

Détection précoce

✓ Communication suite à la notification du 15/06/2024 en Hesse (D)

- Communication vers les citoyens
 - Communiqué de presse
 - Sites Wallonie.be, santefaune.wallonie.be et réseaux sociaux (Facebook)
- Communications directes vers les acteurs de terrains: Département de la Nature et des Forêts, conseils cynégétiques, St Hubert Club, Société Royale Forestière

✓ Nouvelle communication avant la saison des battues (septembre 2024)



Signalement de sangliers morts

**VOUS TROUVEZ UN SANGLIER MORT (NON ACCIDENTÉ)
SUR LE TERRITOIRE WALLON ?**

Signalez-le immédiatement au département
Nature et Forêts (SPW) :

soit au téléphone gratuit 17 18 (français)
ou 1719 (allemand) (SOS Environnement Nature) ;

soit en ligne via le QRcode



**SIE FINDEN EIN TOTES (NICHT VERUNFALLTES)
WILDSCHWEIN?**

Melden Sie es sofort der Abteilung Natur und Forsten (ÖDW)

entweder unter der kostenlosen Rufnummer 17 18 (Französisch)
oder 1719 (Deutsch) ;

oder online über den QRcode



Vous êtes témoin d'une situation ou d'une activité qui porte atteinte à l'environnement ou à la nature en Wallonie ?

Appelez sans tarder SOS Environnement Nature au **1718** (pour les francophones) ou au **1719** (pour les germanophones).

Ce numéro fonctionne **24h/24** et **7j/7** et est accessible pour tous, que vous soyez un citoyen, un service d'urgence ou une entreprise.



Service public de Wallonie | **SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement**



Carcasses de sanglier / Wildschweinskelette

Les signalements de découvertes de carcasses de sangliers contribuent à la surveillance de la santé de la faune, et plus particulièrement à la surveillance de la peste porcine africaine. **Attention**: ne vous approchez pas, ne touchez pas les carcasses, et tenez votre chien en laisse. En encodant ci-dessous votre observation, vous avertissez le Département de la Nature et des Forêts du SPW de la présence de carcasse(s) de sanglier(s). Le Département se chargera du suivi nécessaire au cas.

Meldungen von entdeckten Wildschweinskeletten leisten einen Beitrag zur Überwachung der Gesundheit der Tierwelt und insbesondere zur Überwachung der afrikanischen Schweinepest. **Achtung**: Nähern Sie sich den Skeletten nicht, berühren Sie sie nicht und halten Sie Ihren Hund an der Leine. Durch Eintragung Ihrer Beobachtung unten benachrichtigen Sie die Abteilung Natur und Forsten des ÖDW über das Vorhandensein eines oder mehrerer Wildschweinskeletts/-skelette. Die Abteilung kümmert sich um die für den Fall erforderliche Nachverfolgung. Teilnahmeformular – Eingabe neuer Daten

Formulaire de participation - Encodage d'une nouvelle donnée

Les champs marqués d'une astérisque sont obligatoires !

Espèce observée*

Votre nom*

Votre prénom*

Votre adresse mail*

Localisation*

Cliquez sur la carte pour localiser l'observation. Vous devez atteindre un zoom suffisant pour pouvoir le faire. Vous pouvez aussi entrer un XY, des coordonnées GPS ou chercher une adresse



Commune*

Village ou lieu-dit, etc.

Date de l'observation*

Nombre

Commentaires
Précisez ici toute autre information que vous jugez utile

Ajouter des photos

Percourir... Aucun fichier sélectionné.

Surveillance passive: sangliers trouvés morts

- Renforcement du réseau de surveillance
 - Agents DNF et réseau de référents sanitaires
 - Réseau de vétérinaires
- Révision des procédures de surveillance, formation & Vidéo

Information via santefaune.wallonie.be ->
Actualités et tableau de bord



VIGILANCE ET PRÉPARATION

- 1 Rester vigilant et informé :** Trouver la procédure et les annexes sur santefaune.wallonie.be, cliquer en haut sur «accès à l'extranet» et entrer le login «santes» et mot de passe «santefaune»
- 2 Trouver ou être averti de la présence de sanglier(s) suspect(s).**
La procédure s'applique en cas de découverte d'au moins une carcasse de sanglier mort de cause inconnue ou en cas de tir pour raison sanitaire. La détection précoce de sanglier(s) mort(s) et l'action rapide sont les clés d'une éradication rapide.
- 3 Vérifier que le kit sanitaire est complet.**
- 4 Contacter le vétérinaire du réseau sanitaire** pour se rendre sur place rapidement. La localisation des vétérinaires est disponible sur une carte Google accessible par le QR code (voir verso). Cette carte comprend également la localisation des frigos sanitaires et des bacs d'équarrissage.





EMBALLAGE ET NOTIFICATION + prélèvement par un vétérinaire

- 1 S'équiper avec deux paires de gants et des subottes jetables et photographier la carcasse et son environnement.**
- 2 Replier les bords sous la bâche bleue Rendac et y déposer la carcasse.**
- 3 Assister le vétérinaire pour le prélèvement**





* La procédure complète et 0



Carte dynamique – peste porcine africaine

Tableau de bord: Surveillance de la peste porcine africaine en Wallonie 2024 SPW-ARNE, DEMNA – 2024-08-05

Nombre total de données: 23

Nombre total de résultats positifs: 0

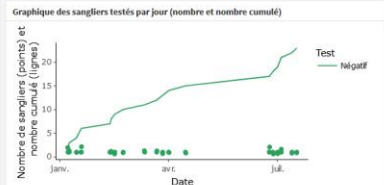
Carte des sangliers testés pour la peste porcine africaine depuis le 1er janvier 2024

Tableaux des données

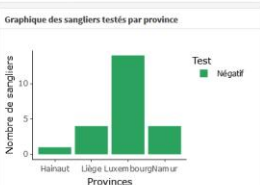
Test	Référence	Date découverte	Commune	Province
Négatif	MADR-WB01/2024	2024-01-08	Rendux	Luxemb.
Négatif	CHLE-WB39/2024	2024-01-08	Bouillon	Luxemb.
Négatif	ROHA/WB-05/2024	2024-01-15	Florennes	Namur
Négatif	HEBR/WB-01	2024-01-19	Chimay	Hainaut
Négatif	HEPE/WB-01/2024	2024-01-09	Sainte-Ode	Luxemb.
Négatif	HEPE/WB-	2024-01-19	Sainte-Ode	Luxemb.

Showing 1 to 10 of 23 entries

Graphique des sangliers testés par jour (nombre et nombre cumulé)



Graphique des sangliers testés par province



Surveillance active en période de chasse



- **Inspections des carcasses tirées à la chasse par des personnes formées**
 - ✓ Doit suivre une **formation** organisée par la Fédération des Chasseurs et doit réussir le **test** organisé par l'AFSCA
 - ✓ **Une nouvelle formation est programmée cette année en Wallonie**
 - ✓ Doit être **enregistré** en tant que Personnes Formées auprès de l'Agence
 - ✓ « Circulaire relative aux obligations réglementaires des personnes formées en matière d'examen initial du gibier prélevé lors de la chasse – **Appel à la vigilance** vis-à-vis des lésions évocatrices de peste porcine africaine ou de tuberculose chez le gibier sauvage»
- **Autopsies et prélèvements réalisés par l'équipe des vétérinaires de l'ULiège sur des territoires sentinelles répartis en Wallonie**

Préparation

- Amélioration et mise à jour des outils cartographiques:
 - Cartes des zones à risques pour 2 saisons,
 - Cartes des territoires de chasse (ChasseOnWeb),
 - Cartes des zones de prospection
- Formation d'équipes avec chiens cherchant des carcasses de sangliers

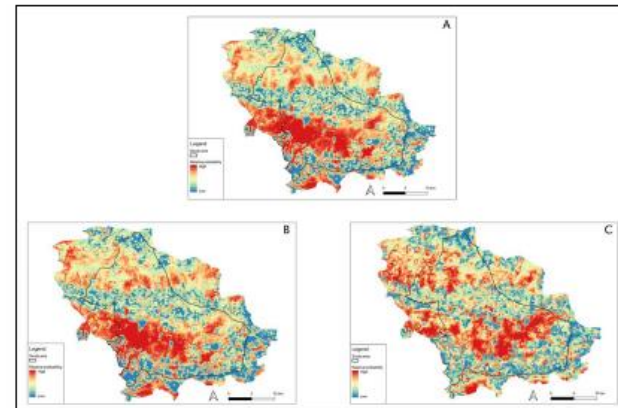
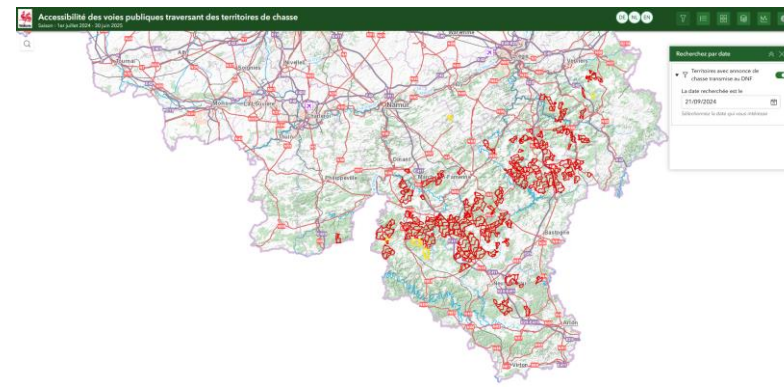


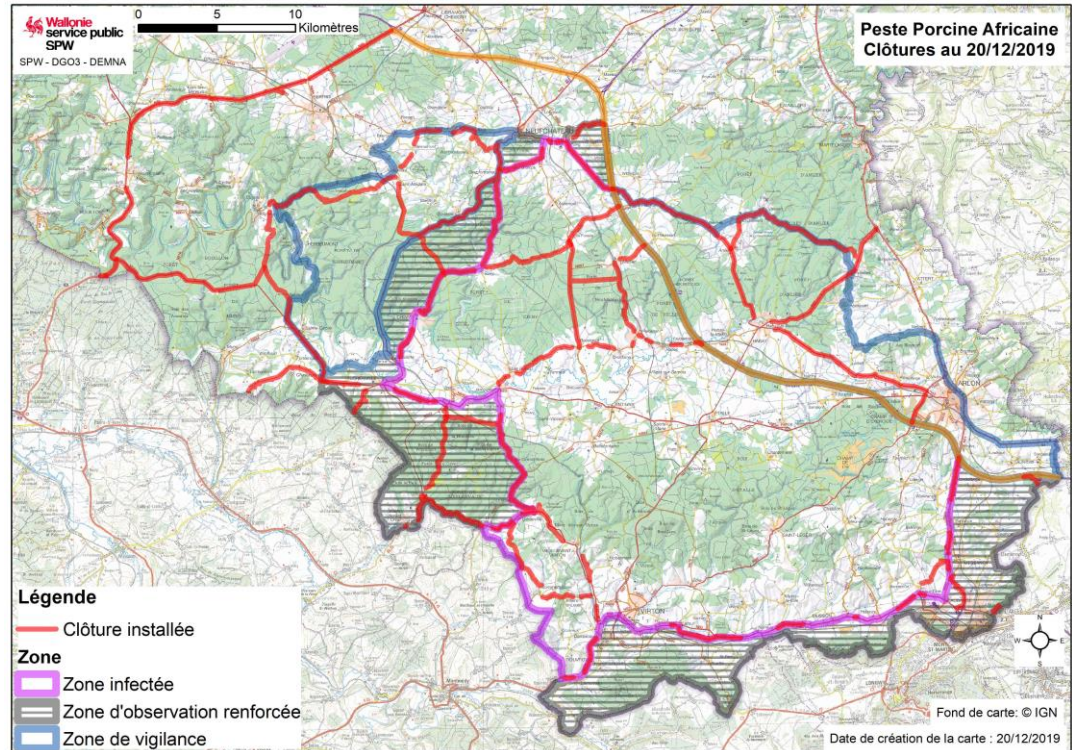
Figure 5. Maps showing the relative probabilities of occurrence of ASF-infected wild boars for each habitat selection model (General model A; Cold model B; Warm model C).



Clôtures de la crise 2018-2020

Maintien du réseau, à l'exception de certains tronçons accidentogènes

Le Luxembourg a retiré ses clôtures; la France maintient également son réseau actuellement.



Stock de matériel de la crise 2018-2020

- Stock de matériel de piégeage
- Matériel pour transport des cadavres - prélèvements
- Armes pour tirs de nuit



Acquisition de matériel complémentaire

- Stock de clôtures électriques
 - Test de montage sur le terrain
- Stock de pièges Pig Brig
 - Tests de montage et capture sur le terrain



A brown bear is seen in a fenced enclosure within a forest. The enclosure is bounded by a wire mesh fence supported by wooden posts. In the background, a black metal structure is visible. The ground is covered with dry leaves and twigs. The text "Merci pour votre attention" is overlaid in white on the image.

Merci pour votre attention